

**Réponse à la question n° 414  
de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s)  
relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES)  
dans la prochaine stratégie de développement économique**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 19 janvier 2026, M. F. Yerly-Brault a posé la question suivante:

"La Chambre de l'économie sociale et solidaire vaudoise "APRÈS-VD" a annoncé aujourd'hui même, par le biais d'une newsletter, avoir été mandatée par la Ville de Fribourg pour réaliser une cartographie des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) sises sur le territoire communal.

L'économie sociale et solidaire est une économie qui s'inscrit dans le cadre référentiel des limites planétaires et respecte les besoins humains fondamentaux. Les organisations de l'ESS ont une mission à impact social et/ou environnemental, elles présentent une forme de gouvernance démocratique et la lucrativité y est redistribuée.

Selon la newsletter d'APRÈS-VD, la Ville de Fribourg mandate cette cartographie de l'ESS pour mieux comprendre les besoins du territoire, identifier les défis des organisations locales et offrir un soutien adapté, tout en renforçant les partenariats et la durabilité.

Ma question est la suivante: cette cartographie de l'ESS à Fribourg, de ses besoins et de ses défis, accompagnée d'instruments d'encouragement correspondants, seront-ils traités dans le cadre de la stratégie de développement économique? Si oui, sous quelle forme? Si non, pourquoi?"

**Réponse du Conseil communal**

Le Secteur du MUDD, par le biais du Développement durable, a en effet mandaté "APRÈS-VD" pour la réalisation d'une cartographie des organisations de l'économie sociale et solidaire présentes sur le territoire communal.

Les résultats de cette cartographie seront ainsi à disposition et pourront être mobilisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique de la Ville.

La stratégie de développement économique, qui, pour rappel, se situe actuellement dans sa première phase – celle du diagnostic – intégrera de toute manière, tant dans sa conceptualisation que, le cas échéant, dans la mise en œuvre de mesures ultérieures, les dimensions de durabilité sociale, environnementale et économique. Il est en revanche encore trop tôt à ce stade pour déterminer si, et sous quelle forme, des instruments spécifiques d'encouragement seront développés dans le cadre du futur plan de mesures.